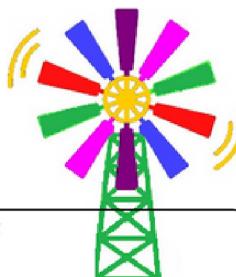


# Écho Clap

JOURNAL CLAPIÉROIS D'INFORMATION



## Édito

Chères lectrices, chers lecteurs,

Chaque année nouvelle est potentiellement une nouvelle aventure. Œuvrons ensemble pour que 2024 soit porteuse d'espoir pour l'humanité et les liens qu'elle tisse avec le vivant, pour que cette nouvelle année nous éloigne des catastrophes.

Nous vous souhaitons une année heureuse qui respectera chacun et chacune. Chacun d'entre nous a droit à la dignité et a droit au bonheur. La joie n'est pas indécente, c'est au contraire une résistance qui fait un pied de nez au cynisme et aux catastrophes du moment.

### Bonne et heureuse année 2024 !

Nous avons des raisons d'être heureux car nous fêtons le premier anniversaire de notre journal ! Ce quatrième numéro est possible grâce à vos encouragements, à votre participation, à vos soutiens. Nous lançons également le blog [traitdunionclapiers.fr](http://traitdunionclapiers.fr), où vous retrouverez les précédents numéros. Certains oiseaux de mauvaise augure pensaient que nous jettions l'éponge face aux intimidations. Force est de constater qu'ils se sont trompés. Les tentatives de bâillonnement dont nous sommes l'objet sont vaines et ne font que renforcer notre détermination.

Ce numéro comme les précédents a été écrit et produit avec un comité de rédaction renouvelé. Vous retrouverez nos chroniques avec leur lot d'informations et de réflexions sur la vie de notre commune, toujours vérifiables, toujours respectueuses, parfois impertinentes. Prenez plaisir à le lire comme nous avons pris plaisir à l'écrire.

Le comité de rédaction

## SOMMAIRE

### Focus

Conseils municipaux du 9/10 et 11/12

### Grains de sel

Politique sociale communale : les bases

### En débat

République sociale, République laïque

### Coup de cœur

Sobriété Gagnante - Benjamin Brice

### Courrier des lecteurs

Les aventures d'AutomObélix

### Sur le feu

Assiduités et absences

Forêt Miyawaki

## Focus Conseils Municipaux du 9/10 et du 11/12 2023

Hormis les affaires saisonnières, purement administratives ou sans enjeu, quatre affaires ont retenu notre attention.

### Combien de logements dans la ZAC du Castelet ?

Le Castelet prévoyait initialement 450 logements, nombre qui a ensuite été porté à 495. Mais rien n'est annoncé sur les 100 logements supplémentaires dont faisait mention une affaire problématique votée en octobre 2022. Nous interrogeons M. le Maire : aucune réponse n'est apportée quant au nombre réel de logements de la ZAC, le flou persiste.

Questionnée sur le nombre de logements prévus dans la 3ème tranche, l'adjointe à l'urbanisme n'a pas pu donner de réponse.

Nous avons voté contre cette délibération.

### Mutuelle municipale

Une bonne nouvelle : Clapiers participera à la mutuelle municipale de Montpellier. Les habitants seront invités à s'informer dès l'automne 2024 pour un début de mise en fonctionnement en janvier 2025. D'après nos informations, cela pourrait permettre une économie de 300€/an à protection égale pour les ménages qui choisiront d'y souscrire.

### Un studio, propriété de la commune vendu

Son prix ? 84 113 €. On ne sait toujours rien sur l'affectation de cette somme.

Vote du groupe CDES : 1 abstention et 1 vote contre.

### Immeuble vendu

L'immeuble de cœur de village, où se trouvait autrefois le poste de police municipale, va être vendu au prix de 360 000 €. Les deux groupes d'opposition ont voté contre (cf ÉchoClap n3, *la mairie vend ses bijoux de famille*).

### Questions orales & leurs réponses

#### Question sur la démocratie participative

Le groupe CDES interpelle la majorité sur l'état de mort cérébrale des instances de démocratie participative (voir nos articles Écho Clap n2). B. Brisard déléguée à la Démocratie participative répond : «[vous avez] bafoué votre mandat en créant un groupe sans aucune légitimité démocratique, parce que non validé par les urnes».

De la part d'une élue qui a voté pour exclure sa collègue de la majorité, cette réponse ne manque pas de piquant, et illustre une conception assez personnelle de la démocratie !

Rappelons-lui que les électeurs n'élisent pas des groupes mais une liste. Les élus peuvent ensuite dans la majorité comme l'opposition, s'organiser en groupes politiques.

### Girac pulvérisé

Le groupe Clapiers Autrement a évoqué le permis d'aménagement délivré par la mairie qui a conduit à la pulvérisation du paysage à Girac. Réponse du Maire : «c'était prévisible compte tenu des travaux engagés, tram ligne 5 et pôle d'échange multimodal». Plus que prévisible, c'était prévu, puisque spécifié au permis accordé par le Maire. FM & MBX

## Bourges capitale européenne de la culture 2028

La ville bérichonne a remporté les suffrages du jury devant Montpellier, Clermont-Ferrand et Rouen, pour son projet à taille humaine, sobre, sa dimension d'inclusion et écologique. C'est peut-être ce qui a manqué à la candidature de Montpellier.

## Précarité énergétique

Une commission du CCAS a participé à un atelier du Gefosat sur la précarité énergétique. A Clapiers, 109 ménages (4,7%) dépensent plus de 8% de leur budget pour l'énergie. Les revenus, le logement, le prix et les usages contribuent à cette précarité. Reste à trouver des solutions solidaires pour améliorer la situation de ces familles clapiéroises.

## Opposition privée de salle

Notre groupe d'élus avait demandé une salle municipale pour se réunir le samedi 11 novembre après-midi, salle refusée parce qu'«aucune salle n'est disponible». En fait, nous avons constaté qu'aucune salle municipale n'était occupée cet après-midi là. Quid du pluralisme démocratique à Clapiers?

## Deux poids deux mesures

La règle a changé en 2023 : les tribunes des groupes d'élus dans les journaux municipaux doivent mentionner le nom de leurs auteurs. À Clapiers les groupes minoritaires signent donc leurs tribunes, mais la majorité s'en dispense. On ne sait pas qui écrit leur texte. La mairie est toutefois intransigeante : elle a contesté notre tribune à paraître en février, au motif qu'elle excédait les 1040 signes autorisés, signatures incluses. Le bon sens voudrait que les noms soient portés mais exclus du compte de signes.

Les élu.e.s municipaux sont régulièrement invités à se former sur les thématiques proposées par le Centre de formation des Maires et élus locaux CFMEL. Ces temps de formation d'une demi-journée ont de nombreuses vertus. Ils permettent d'une part d'être au fait des différents aspects juridiques et pratiques de la politique communale. Ce sont également des moments très riches en termes d'échanges et de réflexivité des pratiques existantes dans les différentes communes du département.

Ce semestre, j'ai pu assister à deux formations :

- la pratique de la laïcité dans les communes
- la politique sociale locale : définition et leviers d'actions face aux situations de précarité

### l'action sociale en pratique

Dans une période où la pauvreté explose et les situations de précarité se développent particulièrement dans le 34, cette formation a eu comme principal intérêt de mieux cerner ce qu'est l'action sociale, de rappeler quel en est l'acteur principal et enfin de faire le point sur ses actions obligatoires et facultatives :

- les missions de l'action sociale : «elle tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets»
- le principal acteur de l'action sociale communal est le CCAS «établissement public administratif communal distinct de la commune et juridiquement autonome»
- focus sur ses principales actions obligatoires (légales) : la domiciliation et l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)
- et facultatives les plus fréquentes : l'aide alimentaire et l'attribution des logements sociaux. Une autre action fréquente a été simplement mentionnée : l'aide aux anciens

Les CCAS ont obligation de domiciliation, c'est à dire enregistrer les personnes sans domicile fixe ayant un lien avec la commune. Cela leur permet de recevoir du courrier et de faire valoir certains droits. Une formation spécifique devrait être proposée en 2024 pour suivre les évolutions rapides de la jurisprudence.

## domiciliation et analyse des besoins sociaux

Quant à l'ABS, la moitié des communes de 5 à 10 000 habitants l'ont réalisée sur ce mandat, dont Clapiers. On déplore que l'autre moitié ne l'a pas fait. C'est pourtant une nécessité, *a minima* pour proposer un bilan socio-démographique et donner une vision objectivée de son territoire. C'est aussi un outil précieux pour entrer en relation avec les différents partenaires et les habitants de la commune. Les préconisations qui en ressortent devraient être une boussole pour l'aide aux décisions.

## lutter contre la précarité alimentaire

Pour contribuer à lutter contre la précarité alimentaire, les trois types d'actions les plus fréquentes sont les bons alimentaires, les colis alimentaires et les épiceries sociales et solidaires.

Le barème permettant d'accéder à cette aide est aujourd'hui un reste à vivre de 12€ par personne et par jour (pour les CCAS représentés à cette formation). Compte tenu de l'inflation, ce montant devrait être revu à la hausse.

L'attribution des logements sociaux est une autre action portée par plusieurs élus et directeurs de CCAS présents. Cette action mérite une formation spécifique car la législation évolue. La présence des élus ainsi que des directeurs en charge des CCAS est appréciée dans les commissions d'attribution des logements sociaux (CALEOL).

## Trois questions sur la politique d'action sociale à Clapiers

- Pourquoi aucun élu de la majorité n'était-il présent à cette formation très utile?
- Pourquoi aucune action à Clapiers ne prend-elle en compte les préconisations de l'ABS ?
- Pourquoi ne pas permettre au CCAS de Clapiers de siéger dans les commissions d'attribution des logements sociaux ?

MBX

## LA RÉPUBLIQUE SERA LAÏQUE SI ELLE EST SOCIALE

La laïcité est convoquée tous azimuts. L'extrême droite et une partie de la gauche perméable au discours de rejet, en détournent le sens pour punir et exclure nos compatriotes issus de l'immigration. Pour nous permettre d'agir comme élu.e.s dans le respect de la loi, trois entrées ont été proposées par un historien et un juriste lors d'une formation d'élu.e.s. Quel est le statut de la laïcité ? Comment s'est construit ce principe et comment est-il encadré ? Quelle est en est la finalité ?

### valeur ou principe ?

Les valeurs républicaines sont notre idéal de référence pour la vie en commun. Elles sont au fronton de nos mairies, écoles : **Liberté, Égalité, Fraternité**. Ce triptyque remonte au siècle des lumières et à la Révolution française. Il ont une place particulière dans notre imaginaire collectif. Les valeurs sont pérennes et universelles.

Les principes républicains sont plus concrets et plus récents. La République est **indivisible, laïque, démocratique, sociale**. Jaurès disait «*la République sera laïque si elle est sociale*». Aujourd'hui on a ajouté un cinquième pilier qui est l'**écologie** dont nous avons besoin dans le cadre d'intervention républicain.

### respect de la liberté de conscience

Après une longue maturation au cours de la fin du 19ème siècle, la loi de 1905, qui encadre juridiquement la laïcité, a été promulguée après des débats passionnés et houleux entre deux positions : celle d'Émile Combes qui défendait une société sans religion et celle d'Aristide Briand qui met en avant le respect de la liberté de conscience. Jaurès a défendu cette sage position et c'est cette vision qui a été choisie par les députés en 1905. Cette opposition entre deux laïcités reste toutefois toujours présente aujourd'hui. Outre la liberté de conscience

(article 1), la séparation des églises et de l'État (article 2) est impérative. L'État est donc neutre. Il ne choisit entre aucun culte mais les citoyens ont le choix : ils peuvent croire, ne pas croire, exprimer leur foi dans l'espace public sous la condition de ne pas mettre en péril l'ordre public.

### la laïcité, un principe inclusif et émancipateur

Les valeurs de la République constituent le socle qui permet au principe de laïcité d'être mis en œuvre dans un cadre pacifié. C'est le contraire des lois liberticides qui au nom d'une égalité de façade, nient la liberté, l'égalité, la fraternité.

MBX

Les politiques de compétitivité entamées dans les années 80 avec la mondialisation ont échoué. Elles ont engendré désindustrialisation, chômage, précarité, endettement public et privé ; en nous mettant en concurrence avec les pays émergents (Chine, Inde...), elles ont fait pression sur les salaires, les dépenses publiques (éducation, santé, retraites...), entraîné des cadeaux fiscaux aux entreprises et au capital pour les rendre compétitifs. D'où un profond mécontentement politique qui a pu s'exprimer par exemple à travers la crise des Gilets Jaunes, la montée de l'abstention voire celle de l'extrême droite.

Nous vivons au-dessus de nos moyens, tant au point de vue économique (déficits commerciaux, dette) qu'écologique (franchissement de plusieurs limites planétaires, sixième extinction de masse, réchauffement climatique qui prend des allures irréversibles) ; or nos gouvernements persistent dans cette orientation alors qu'il faudrait un effort collectif de sobriété pour diminuer le niveau excessif de la consommation.

Telle est la thèse centrale, résumée à grands traits, de ce livre qui fourmille de données chiffrées et s'appuie sur elles pour étayer son raisonnement.

Nous allons devoir faire d'énormes efforts d'investissement pour financer la transition écologique (80 milliards d'ici 2030), or la croissance semble en berne de façon durable et les appels à la relance par la consommation, surtout en période d'inflation, sont inopérants. La seule solution est donc la sobriété. « Si l'on veut investir 4 points de PIB, il faut consommer 4 points de PIB en moins » (P. Artus)

La Sobriété gagnante  
É. Librinova, 2022, 370 p., 19,90€

La sobriété est ici définie au sens premier de Jancovici «moins de flux physiques – matière, énergies» mais aussi au sens plus large de baisse de la demande et donc de modification des modes de vie. L'auteur flirte avec la notion de décroissance sans employer le mot, dans le souci de définir «une alternative crédible et désirable». Des technologies plus sobres et plus efficaces peuvent y contribuer. Mais il faudra moins consommer, moins gaspiller, mieux recycler, relocaliser, réindustrialiser...

### La seule solution est la sobriété

Pour autant, l'auteur est bien conscient des inégalités croissantes entre les classes sociales et estime qu'on ne peut continuer à demander au «grand nombre» des sacrifices quand le «petit nombre» (les plus riches) gaspille, pollue et profite des politiques fiscales (flat tax, IFI, exonérations...). Il appelle les classes supérieures à faire preuve d'«amitié civique» (payer plus d'impôts, modifier leur train de vie car ce sont elles qui donnent le ton en matière de consommation...).

Là se trouve sans doute la limite de ce livre très documenté par ailleurs : une faiblesse d'analyse, une incapacité à nommer les rapports de classe et à caractériser le système capitaliste (le mot n'apparaît jamais dans le livre). Il sous-estime aussi les logiques prédatrices des multinationales, guidées par le profit et jamais prêtes à s'autolimiter. B.C.



## Coup de cœur

## ÉLUS FANTÔMES

### Assiduité

Mais où sont passés certains élus municipaux de la majorité ? Ont-ils lu la charte de l'élu qu'ils ont pourtant votée et dont le point 6 souligne que *l'Élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné* ? Certains ont bien besoin d'un rappel ! M. le Maire n'a jamais été absent, mais comme les conseils sont calés sur son agenda, il aurait été étonnant qu'il en fût autrement. A. Vincent-Fagot n'a également manqué aucun conseil. La palme de l'absentéisme revient Guilhem Maurel, 85% d'absence, et Julie Lecornec 55% d'absence. Pourquoi ne pas démissionner lorsque l'on n'est pas/plus impliqué ? N'est-il pas temps, à mi-mandat, de faire le ménage dans la majorité, pour y faire entrer des énergies nouvelles ?

### Absentéisme des élus municipaux

Taux d'absence des élus au conseil municipal, représenté ou non.

Période : mai 2020 à décembre 2023

		maire	0%
A. Vincent-Fagot	adj	0%	0%
J. Scalzi	ÉR, C	0%	0%
B. Brisard	adj	5%	5%
F. Granjean	C, adj	5%	5%
G. Dutau	C, adj	5%	5%
C. Lo	C	5%	5%
M. Bui-Xuan	adj, C	5%	5%
F. Masselot	adj, C	5%	5%
M. Chastaing	C	5%	5%
S. Teilhard-Riola	adj	10%	10%
G. Martre	C	10%	10%
A. Tempier	C	10%	10%
A. Salvy	C, dém	10%	10%
V. Meynier	C	10%	10%
S. Girard	C, dém	14%	14%
T. Noël	adj	15%	15%
J. Bascoul	adj	15%	15%
G. Sylvestre	C	15%	15%
A. Chayriguès	C	15%	15%
M. Baron	C	15%	15%
T. Vindolet	adj	20%	20%
C. Sabot	C	20%	20%
G. Burel	C	20%	20%
P. Ribes	ÉR, C	22%	22%
J. J. Lacor	ÉR, C	22%	22%
C. Girard	C	30%	30%
F. Fort	ÉR, C	30%	30%
C. Coillot	C, dém	36%	36%
J. Lecornec	C	55%	55%
F. Dahmane	C	55%	55%
M. Barcelo	C, dém	63%	63%
G. Maurel	C	85%	85%

Légende: C = conseiller municipal  
dém = démission, adj = adjoint  
ÉR = élu de réserve

## Courrier des lecteurs

### Les aventures d'AutomObélix - La Zizanie



AutomObélix n'en peut plus de ces conducteurs de char à deux roues. Il les trouve bien imprudents. Surtout lorsqu'il se fait doubler par eux. Alors que lui possède un char motorisé dernier cri. Quelle tribu de barbares ostrogoths arriérés, ces Cyclisti ! Il faut dire qu'il a fallu en tailler des menhirs pour se l'offrir... mais en pratique il se retrouve souvent coincé dans les amphorages\*.

AutomObélix aimerait faire autrement, mais ne sait comment s'y prendre. Il sait bien que les chars motorisés polluent. Il culpabilise un peu. Mais les chars léger lui semblent peu stables, il faut faire un effort, c'est fatigant et au fond, il faut avouer, il est un peu comme ce chef Normand "Étenmémentemps" : lui aussi adore la "carriole". Falbariola n'a d'yeux que pour les mollets des Cyclisti. Même Agillescanonix, qui ne se déplace qu'en char à deux roues, exhibe une santé de fer.

À Tramgirac, le terminus pas minus, les oracles prévoient l'embarquement avec ticket gratuit vers l'Urbs Monspessulatum. Les Cyclisti pourront-ils y laisser leurs chars à deux roues stationnés à l'abri des hordes Vandales ? Les vulgus pecum des suburbiae auront-ils des navetae\*\* à intervalle régulier devant leurs abribus pour s'y rendre ? AutomObélix changera-t-il ses habitudes ? Y laissera-t-il son char à Tramgirac pour se rendre à Metropolis ?

CC avec Atérix & Péril Avello

\*amphore = bouteille romaine    \*\*navette latine



**Pour adhérer ou soutenir ce journal**  
<https://bit.ly/45929xZ> ou  
flashez le QR code.  
Cotisation annuelle : 10 €  
[clapierstraitdunion@gmail.com](mailto:clapierstraitdunion@gmail.com)



**Retrouvez Trait d'Union sur le blog**  
numéros précédents Écho-Clap,  
vie associative, évènements,  
comptes rendus, questions orales  
[traitdunionclapiers.fr](http://traitdunionclapiers.fr)

**LE TRAIT D'UNION DE CLAPIERS**  
Association loi de 1901 n°W343030630  
105, rue des jardins 34830 Clapiers  
Bureau : F. Masselot, M. Boutilier  
M. Bui-Xuan  
Directeur de publication : F. Masselot  
[clapierstraitdunion@gmail.com](mailto:clapierstraitdunion@gmail.com)  
Imprimé à Clapiers le 15 janvier 2024  
ISSN 2998-9701  
Imprimé sur du papier recyclé

**Comment s'est mis en place ce projet à Clapiers ?**

Ce projet du budget participatif 2022 a été présenté par Philippe Guigon et plébiscité par le vote citoyen. Suite à la sollicitation de Carole Girard, conseillère municipale en charge du budget participatif, j'ai proposé avec mon entreprise Urban Forest d'accompagner la création de cette micro-forêt avec une formation à la méthode Miyawaki. Cet accompagnement a eu lieu pendant une semaine en novembre 2023 avec 2 jours de formation, 2 jours de préparation du terrain et 1 jour pour la plantation. La cheville ouvrière de cette création est Cyrille Triozon, responsable du service de la transition écologique à la mairie, ainsi que 6 autres citoyens Clapierois engagés dans ce projet. Les élèves de l'école primaire Victor Hugo ont également activement participé à la plantation. Cet accompagnement a eu pour mission de faire comprendre le déroulé de la création de cette micro-forêt et de développer une compétence locale.

**Compte-tenu de votre expérience avec Urban Forest en matière de création de mini-forêt Miyawaki, quels acteurs institutionnels demandent habituellement la plantation d'une mini forêt dans l'espace public ?**

Ce sont souvent des initiatives citoyennes comme ici dans le cadre de budget participatif. Des entreprises, des mairies, des écoles sont à l'initiative de projets de ce type. Le financement est parfois public et souvent privé, une forme de mécénat pour l'environnement.

**Dans quel but créer une micro-forêt ? Quelle en est la fonction ?**

Il s'agit de restaurer une partie de notre patrimoine naturel au sein d'un espace public urbanisé. Cela permet de créer un espace sauvage qui a des vertus d'agrément esthétique, de confort et de lien social.

La micro-forêt est un îlot de fraîcheur, un monument végétal, un totem qui marque les esprits, sensibilise les gens, crée du lien social. Elle contribue à l'éducation du fonctionnement du vivant.

**Pourquoi créer une forêt Miyawaki à Clapiers alors qu'on jouit d'une belle et grande forêt méditerranéenne sur notre commune ?**

Les deux sont complémentaires. Cela permet de se poser des questions sur les effets de l'urbanisation et l'impact de la nature sur notre environnement mais cela renforce également le changement dans la préservation et l'entretien de la grande forêt.

**Avez-vous eu une ou plusieurs expériences de créations en région méditerranéenne ? Quels végétaux spécifiques avez-vous utilisés à Clapiers ?**

## Après la loi immigration, relisons V. Hugo

« Étranger ! Que signifie ce mot ?

Quoi ! Sur ce rocher j'ai moins de droits que dans ce champ ! Quoi ! J'ai passé ce fleuve, ce sentier, cette barrière, cette ligne bleue ou rouge visible seulement sur vos cartes, et les arbres, les fleurs, le soleil, ne me connaissent plus !

Quelle ineptie de prétendre que je suis moins homme sur un point de terre que sur l'autre ! Vous me dites : Nous sommes chez nous et vous n'êtes pas chez vous ! – Où ? Ici ?

Vous n'avez qu'à creuser une fosse, et vous verrez que la terre m'y recevra tout aussi bien que vous. »

En effet les contraintes en région méditerranéenne sont fortes. La prise en compte de la sécheresse sur une longue période est un impératif. Il faut utiliser des plans rustiques et natifs. Les deux premières années sont déterminantes pour la mise en place de la forêt. A priori, 5 arrosages dans l'année seront suffisants. La clé est une surveillance régulière de l'humidité du sol sous la paille. Plusieurs projets ont récemment vu le jour sur le pourtour méditerranéen et sont très encourageants comme les expériences d'Aix, Vitrolles, Antibes, Mandelieu et Toulouse.

Il faut évidemment nécessairement adapter les essences choisies au climat et à l'exposition.

Des associations de naturalistes nous ont aidé à choisir les essences principales à Clapiers. Ce sont des petits plans indigènes comme le chêne vert, le chêne pubescent, le laurier tin, le pistachier térébinthe, l'arbousier et bien d'autres espèces locales.

### **L'endroit choisi par la municipalité est-il adéquat ?**

Le lieu est un excellent choix : entouré par la médiathèque, le pump-track et le skate-park, cette micro-forêt va faire un écran visuel et sonore à la double voie routière. Elle va renforcer l'attrait de ce parc pour les riverains et les promeneurs. Elle développera le lien social autour des diverses activités proposées. Elle permettra de faire le trait d'union entre patrimoine culturel et patrimoine naturel.

### **Que pouvez-vous nous dire sur l'entretien d'une telle forêt ?**

La micro-forêt doit être autonome au bout de 2 ans. Les plans installés sont de petite taille, ce qui est une condition d'adaptation et de croissance optimale. Deux gros entretiens par an au printemps et à l'automne seront nécessaires avec un nettoyage spécifique pour supprimer ce qui peut étouffer



**La micro-forêt a été plantée en décembre 2023 entre la voie rapide et le pump-track**

les jeunes arbres. Les déchets verts seront laissés sur place comme paillage.

De plus cette forêt devrait permettre une gestion différenciée de l'espace et modifier progressivement l'entretien des espaces verts environnants.

### **Quels rôles jouent les citoyens et les jeunes dans la création et la pérennisation de ce projet ?**

Ces acteurs sont très importants. Le citoyen subit souvent la gestion de l'espace public. Ici, l'initiative est citoyenne, cela va contribuer à diffuser l'information et la compréhension du projet. C'est également un vecteur d'éducation pour les jeunes. La résistance actuelle à ce type de création disparaîtra avec cette nouvelle génération impliquée dans un tel projet.

## Micro-forêt rescapée de justesse

**Flashback** printemps 2021 : l'équipe majoritaire examine les projets proposés au budget participatif communal par les citoyens. De nombreux élus sont sceptiques sur le projet de forêt Miyawaki et certains préconisent une élimination avant même de le soumettre aux suffrages des Clapierois. Leurs prétextes : pas d'espace pour l'implanter, le projet engendrerait des frais d'entretien, d'arrosage. Ces détracteurs ne sont pas émus par le nombre de projets citoyens de végétalisation soumis chaque année et disqualifiés avant le vote citoyen. Les élus à l'âme écolo montent au créneau, défendent la forêt et obtiennent sa qualification. Le vote citoyen qui suit leur donne raison : le projet emporte l'engouement et un suffrage populaire écrasant.